

Rester fidèles à nos principes et faire « bouger les lignes » pour se développer

Fidèle à notre fonction de DDEN au service de l'École publique

Le premier texte fondateur de notre mission, de DDEN dans l'École publique gratuite, laïque et obligatoire que nous revendiquons, est inscrit dans la loi GOBLET de 1886 qui organise l'enseignement primaire. L'histoire des DDEN est donc liée à celle de l'école publique. Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale est une personne ressource de l'école, il est garant des valeurs républicaines, de fait, son action ne prend tout son sens qu'en référence aux principes qui ont fondé l'école publique : **l'obligation, l'égalité, la gratuité, la laïcité.**

Notre rôle, dans l'intérêt collectif, s'inscrit dans le principe **d'égalité en éducation** revendiquée par ses bâtisseurs de Condorcet à Jules Ferry.

L'égalité en éducation » est une vieille revendication des bâtisseurs de l'École qui voulaient former un citoyen libre et autonome, fondement de la démocratie. Ce citoyen en devenir légitime l'implication de la nation. Citoyen instruit et éduqué pour s'intégrer dans la vie économique et sociale.

L'enjeu républicain de l'École c'est la République et réciproquement. **L'enseignement public ouvert à tous est aussi le but et le moyen de la République.** Le but car il permet à chacun, chacune de se construire citoyen. Et le moyen car seuls les citoyens peuvent faire vivre la République.

Aujourd'hui, Le risque est grand de déboucher vers une individualisation du rapport à l'École. Cette dérive existe, elle est partagée par ceux qui ont revendiqué, au nom d'intérêts exclusivement particuliers, « la liberté d'enseignement » et le « libre choix ». « Libre choix » qui est un piège et conduit inexorablement au « chèque éducation », financé par l'utilisateur, dont la loi Carle est une prémisse.

L'école constitue un enjeu essentiel pour l'avenir de la Nation. Nous DDEN, nous exerçons notre mission para administrative en toute indépendance et impartialité dans une perspective de médiation.

Nous revendiquons un rôle de coordination et de médiation entre les différents partenaires car nous ne sommes porteurs d'aucune revendication politique, économique ou corporatiste. Nous sommes le regard, la présence engagée et active de la société civile dans la première institution de la République pour former des citoyens en devenir, libres et autonomes afin qu'ils puissent s'insérer dans la vie économique et sociale.

Fidèle au principe de laïcité

La laïcité est une ambition éthique émancipatrice, un principe politique et une règle juridique. La laïcité est avant tout inscrite dans la Constitution et dans nombre de textes afférents, en particulier, à l'école publique pour laquelle elle définit les missions. En effet, l'École publique, laïque, a la mission, fondamentale d'instruire et d'éduquer des citoyens, maîtres de leur destin et capables d'autonomie de jugement pour leur émancipation. Elle a aussi la mission d'élaborer la conscience d'une appartenance à la République et aux principes qui la fondent. On ne saurait réduire la question de la laïcité à celle de l'école. Pour autant, l'en exclure maintenant, est un piège. Pire, un reniement au regard de nos principes républicains.

Libre à chaque citoyen d'établir les règles de sa vie privée mais nul ne peut imposer à quiconque ses propres choix. La Laïcité n'est pas une conviction. La laïcité dans l'école publique, sans diviser ni séparer, donne à tous l'égal droit, quelles que soient les différences, d'appartenir à la communauté des citoyens en devenir. Doit-on abandonner cette mission fondamentale de l'école publique laïque qui prépare et institue la citoyenneté au sein de laquelle les élèves peuvent s'intégrer et faire ensemble ? Citoyenneté qui ne nie pas mais n'érige pas non plus en frontière leurs appartenances politique religieuse ou philosophique, ou celles de leurs parents, et qui, dans cet esprit de tolérance et de respect mutuel, ne peut porter atteinte à la liberté de conscience de chacune et chacun ? Doit-on sacrifier la laïcité qui permet, au contraire, de construire la personnalité par l'échange, le foisonnement des idées et qui, seule, peut conduire au respect de l'autre, à la défense de ses droits.

La religion reste une affaire privée qui, parce qu'elle est un élément essentiel de la liberté de conscience touche et implique l'individu. Mais, par-dessus tout, on se doit de défendre l'idée respectueuse et fondements de toutes ces libertés, l'idée universelle capable de rassembler pour vivre ensemble : la laïcité expression de la liberté de conscience.

*« Le principe constitutionnel de laïcité de l'enseignement public impose un cadre religieusement neutre à l'école pour la maintenir à l'écart des conflits du monde extérieur et créer les conditions de la construction de la liberté de conscience des élèves. **Les sorties scolaires font partie de l'enseignement au même titre que les cours, c'est pourquoi, tous les intervenants doivent respecter cette neutralité.***

Quand les parents se présentent à l'école à titre personnel, ou de représentants de parents d'élèves, ils sont libres de manifester leur croyance. Leur situation

est radicalement différente quand ils deviennent accompagnateurs d'élèves en activité scolaire.

Rien ne justifie qu'on prenne le risque d'attiser ainsi les tensions. L'intérêt des enfants et la garantie pour les parents que leurs enfants bénéficieront d'un enseignement laïque doivent être les priorités.

La Fédération nationale des DDEN attend du gouvernement qu'il se donne les moyens de faire appliquer, par la loi, la laïcité. »

Face aux groupes de pression, en République, il n'y a qu'un seul rapport de force qui vaille : la loi.

Les DDEN fidèles aux principes de justice et d'égalité

Pour nous DDEN, l'injustice c'est l'inégalité. C'est pour cette raison que nous revendiquons l'égalité en éducation, non celle des groupes ou des communautés mais celle des citoyens. Sinon, on introduit la différence des droits entre groupes et on dénature le concept de service public expression de l'égalité des citoyens et non des communautés. **C'est ainsi que nous revendiquons « à Ecoles publiques fonds publics, à Ecoles privées fonds privés »**

Les écoles publiques ne choisissent ni leurs élèves, ni les pathologies sociales qu'elles affrontent. De plus, elles seules assument la mission essentielle du « vivre et du faire ensemble entre citoyens ». La République se charge d'accueillir tous les enfants quelles que soient leur origine et leurs conditions sociales. L'école républicaine laïque est l'affaire de tous, garante du respect de la liberté de conscience des citoyens en devenir.

La gratuité de l'École résonne, dans notre mémoire républicaine de DDEN, avec la laïcité et l'obligation scolaire, comme le premier des trois principes

fondateurs pour l'égalité en éducation prônée par les bâtisseurs de l'institution publique.

En remettant en question la gratuité, en cherchant à commercialiser l'éducation certains la soumettent à des conditions de fortune pour restaurer et imposer l'inégalité dans l'accès au savoir.

Les DDEN, intimement et historiquement attachés à la gratuité de l'École publique souhaitent réactiver et actualiser, au sein du **CNAL**, que nous présidons cette année. La gratuité comme principe fondateur de l'École publique au nom de l'« égalité en éducation » et non pas comme un droit individuel revendication politique des partisans de la « liberté d'enseignement ». Ce colloque se déroulera le 25 juin, dans 10 jours, à la MGEN, vous y êtes invités.

Faire bouger les lignes

Pour rompre avec le conformisme et la routine pour parvenir à modifier notre devenir fédéral par des actions adoptées par nos résolutions et motions afin de mettre en œuvre collectivement nos mandats, le plus rapidement possible

Si nous voulons entraîner nous devons bouger les lignes, penser notre devenir. Bouger les lignes pour exprimer nos convictions avec force, la laïcité tout particulièrement. Ceci afin d'expliquer, de mieux faire comprendre celle-ci dans l'espoir de pérenniser notre action pour le seul intérêt des enfants.

Faire bouger les lignes géographiques et la cartographie de la présence des DDEN

Nous avons fait bouger les lignes géographiques et la cartographie de notre champ d'intervention en Alsace et en Moselle, mais aussi en Guyane. Ainsi quatre nouvelles Unions départementales dans lesquelles nous sommes fiers et honorés d'accueillir près d'une centaine de nouveaux DDEN dans ces nouvelles structures.

Notre mission associative, est assurée dans ces quatre départements, en attendant, encore, les nominations dans notre fonction officielle en Moselle et dans le Bas Rhin.

Ce sont, là, des événements historiques pour notre Fédération qui revendique l'égalité territoriale, y compris, en terre concordataire depuis plus de 100 ans pour réaliser l'égalité territoriale et mettre en œuvre l'unicité de la République. Pour la première fois dans notre histoire deux des trois Unions d'Alsace Moselle, sont mandatées dans ce congrès. La troisième Union, celle du Bas-Rhin, ici présente le sera l'année prochaine. Nous intervenons auprès du Ministère pour que la Moselle et le Bas Rhin à l'instar du Haut Rhin puisse participer au CDEN afin d'obtenir l'agrément de leur DDEN qui nous rejoignent.

Faire bouger les lignes en zone rurales, de montagne ou de banlieues

Notre pays n'est que diversité au regard de la densité de population : des banlieues surpeuplées aux territoires ruraux ou de montagne à faible population avec un vieillissement de celle-ci.

Dans ce pays fragmenté et aujourd'hui plus que divisé ; les **DDEN avec les partenaires de l'École revendiquent une offre éducative de qualité sur tout le territoire de la République.**

Dès la loi Guizot, certes pas laïque, puisque sous contrôle du curé, s'institutionnalisait un lien consubstantiel entre l'École et le territoire de la

commune. Pour 500 habitants, on installe une école dans chaque commune. Mais, le périmètre des communes n'a pas ou peu varié et la population est, aujourd'hui, vieillissante dans ces petites structures. Les évolutions démographiques impactent cette ambition d'installer une école par commune. Il faut désormais revendiquer « une école pour ma commune ». On ne peut plus, effectivement, revendiquer une école pour chaque commune mais **une école publique laïque pour ma commune**, afin que chacune et chacun puissent y accéder.

Il faut retisser le lien institutionnel entre l'école et son territoire. Les DDEN ont envie d'agir et poursuivre ce combat institutionnel contre le risque de dérive marchande. **La ruralité ce n'est pas un handicap, ce peut être une chance.** A condition de s'engager avec tous les partenaires de l'Ecole dans une dynamique à gestion tripartite : usagers, personnels d'éducation et administration.

L'Union de la Nièvre a organisé en mars 2019 un remarquable colloque sur la ruralité qui permettra de produire un livre blanc avec l'aide de la Fédération. Nous solliciterons les Unions des banlieues à mettre en place une réflexion sur leur thématique particulière.

Faire bouger les lignes de notre champ d'intervention

Nous réclamons de couvrir la scolarité obligatoire de 3 à 16 ans. La scolarité obligatoire est notre champ d'intervention naturel depuis la mise en place des délégués cantonaux., d'abord en 1833 puis en 1850 et surtout en 1886. Un amendement a été déposé au Sénat afférent à notre fonction officielle de DDEN.

Cet amendement mentionne : « Le deuxième alinéa de l'article L. 421-2 du code de l'éducation est complété par les mots : **« et dans les collèges, les délégués départementaux de l'éducation nationale ».** »

Le Ministre a déclaré : « L'amendement « n°146 rectifié a le mérite de valoriser le DDEN, dont l'engagement bénévole est à saluer. Mais j'ai quelque réticence à inscrire dans la loi ce qui est satisfait dans la pratique. Sagesse. » L'Assemblée nationale n'a pas souhaité que notre présence dans les collèges soit confirmée. Nous maintenons notre revendication.

Faire bouger les lignes dans le Conseil d'école en devenant un partenaire incontournable

Dans une mission officielle : pour la visite d'école, en tant que membre du conseil d'école sur les questions relatives à l'hygiène et à la sécurité sans oublier, entre autres, notre fonction de médiation dans les conflits...Notre Fédération reste, bien évidemment, dans cette fonction, indépendante vis-à-vis des pouvoirs politiques, syndicaux ou associatifs quels qu'ils soient. Dans le cadre de cette mission officielle, la neutralité du DDEN est impérative. Notre Fédération est sur ce point intransigeante.

Avant la table ronde organisée sur le « devenir du Conseil d'école » nous avons mis en place un groupe de travail national et Ile de France pour faire des propositions sur cette thématique avec toutes les organisations concernées.

Faire bouger les lignes de notre crédibilité en développant notre mission de médiation

« Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale est une personne ressource de l'école, il est garant des valeurs républicaines, son action ne prend tout son sens qu'en référence aux principes qui ont fondé l'école publique : l'égalité, la gratuité, la laïcité. L'histoire des DDEN est donc liée à celle de l'école publique.

Les DDEN sont à la charnière entre l'école, la commune et les parents d'élèves, cette fonction est parallèle et complémentaire entre les différentes composantes du conseil d'école. Les DDEN connaissent l'histoire de leur école. Leur indépendance leur permet d'avoir un rôle de **médiation** et de coordination entre les enseignants, les parents d'élèves, la municipalité, les services académiques. Ils peuvent aider à résoudre d'éventuelles situations conflictuelles avec pour objectif l'intérêt de l'enfant. Ils doivent dépassionner le débat, trouver des terrains d'entente : des qualités de diplomatie sont requises, ils doivent être vigilants, savoir prendre du recul, relativiser les situations, ne pas généraliser les problèmes ou encore discerner les cas particuliers. Leur indépendance leur permet d'avoir un rôle de **médiation** et de coordination ».

Les Unions du Cher, du Val d'Oise et du Jura ont amorcé cette réflexion sur la médiation. Une initiative fédérale sera prise après l'ouverture du dossier dans notre revue le Délégué du mois de septembre.

Faire bouger les lignes de notre légitimité par nos actions au travers de nos deux concours « Ecoles fleuries » et « Se construire Citoyen »

Le « Concours des Écoles fleuries », qui existe depuis plus de cinquante ans, continue à s'amplifier avec « le développement durable ». Les écoles lauréates du concours 2017/2018 ont été invitées à Paris le 20 Mars 2019 sous la co-Présidence de la Fédération des DDEN, de l'OCCE, du Président de l'Union du Territoire de Belfort Robert Bergier et de Hélène Mouchard Zay et Catherine Zay, les filles de l'ancienne vice-présidente de notre Fédération Madeleine Zay, une des initiatrices du « Concours des Écoles fleuries » dès 1967.

Une opération « Écoles fleuries » sera organisée le 19 juin 2019 dans les départements sous l'égide de l'Union locale et de l'OCCE locale pour fédérer les actions menées dans les écoles. Cette action ne se substitue pas au « Concours des Écoles fleuries ». Elle est le prolongement de l'action que nous voulons entreprendre pour valoriser auprès du plus grand nombre, non pas l'image des DDEN, mais celle de l'École publique laïque, dont nous voulons porter les principes et les valeurs auprès de l'opinion et des décideurs institutionnels. Désormais nous poursuivons seul, comme à l'origine, ce concours annuel sans la participation de l'OCCE nationale qui en a décidé ainsi. Cependant, la quasi-totalité des structures départementales de l'OCCE continue de travailler avec nos Unions. Une motion d'orientation sera proposée au Congrès demain après la commission réunit, ici, hier.

L'École de la République est au cœur de cette problématique de citoyenneté et donc de laïcité, c'est pourquoi nous avons décidé pour la deuxième année, de lancer ce concours national « **Se construire Citoyen** » à partir des écoles publiques principal vecteur de formation du citoyen en devenir.

Ce concours à la volonté d'inciter individuellement ou collectivement les jeunes élèves à élaborer, bâtir et conduire un projet d'engagement citoyen au service des autres, de la collectivité. Ce concours se veut formateur en incitant les élèves à construire et développer des projets et à accéder ainsi par l'action, individuellement et collectivement à leur pleine liberté de conscience tout en forgeant leur esprit critique pour devenir des citoyens autonomes et éclairés. La remise des prix du deuxième concours s'est déroulée au Sénat le 5 juin avec nos partenaires et en particulier l'AMF et le Défenseur des Droits.

Faire bouger les lignes de nos adhérentes pour sortir du cadre inéluctable de la régression qui compromet notre avenir.

Chaque renouvellement nous oblige à sortir de notre routine pour faire expliquer et montrer ce que nous sommes afin de convaincre les citoyens à rejoindre nos rangs. À nous de renouveler nos adhérents qui apporteront des idées neuves pour impulser de nouvelles dynamiques. À nous d'intégrer aussi dans les équipes départementales de nouveaux membres pour le CA., pour le bureau et ainsi amplifier et développer le travail d'équipe. Chacune et chacun doit avoir un souci permanent de préparer et d'assurer sa succession du DDEN au Président ou la Présidente de l'Union. Un DDEN recrute un DDEN.

Notre société actuelle cultive l'individualisme et nous incite à nous centrer et nous replier toujours plus sur nous-mêmes. Au nom de la liberté et de l'autonomie, la tentation est grande de flatter l'individualisation du rapport à l'École. Nous ne devons pas tomber dans cet engrenage.

La liberté ne consiste pas à s'isoler, mais au contraire à agir dans l'École laïque pour essayer d'améliorer, autant que possible, les actions communes et concertées que nous voulons conduire avec tous nos partenaires siégeant au Conseil d'École, dans le cadre et selon les orientations de notre Résolution générale. Nous poursuivons la volonté de faire de l'École publique et laïque un projet collectif consubstantiel avec les principes de la République

Faire bouger les lignes pour nous faire connaître et reconnaître

Nous n'avons d'autre ambition que de faire connaître notre Fédération et reconnaître son action au profit de tous les élèves et du service public laïque d'éducation pour la cohésion sociale par la mixité scolaire. Nous avons multiplié nos moyens de communication. Les DDEN exigent les moyens

nécessaires pour combattre les inégalités et les exclusions dans les territoires ruraux et les zones difficiles.

La cohésion et le rassemblement des acteurs de l'École sont les meilleurs outils pour assurer la survie et la promotion des principes et valeurs qui fondent la première institution de la République.

Dans un environnement changeant devenu particulièrement complexe, est-il raisonnable de prétendre pouvoir seul capter l'ensemble des informations concernant l'École ? Pouvons-nous, à nous seuls en tirer la substance et mettre en œuvre, de la meilleure façon qui soit, toutes les actions qui en assureront le succès ? On ne peut pas travailler seul. Nous devons nous inscrire dans ce lien social de l'École où nous agissons en relation d'interdépendance.

Pour être plus efficace dans la défense de l'École publique et des valeurs qui la fondent nous devons associer dans nos projets et actions différents partenaires qui, tout en maintenant nos autonomies respectives, acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif commun afférent à un problème ou à un besoin clairement identifié.

Notre Fédération n'a d'objectif que de mieux interagir avec toutes celles et tous ceux qui souhaitent promouvoir les valeurs qui nous animent. Celles-ci constituent le socle de la société dans laquelle nous voulons vivre. Rappelons, ici et encore, notre résolution : « Pour forger l'unité nationale, la République doit réaffirmer par son système éducatif laïque la nécessité d'édifier et de respecter la liberté de conscience des élèves qui lui sont confiés, d'éveiller leur sens critique et d'œuvrer à l'émancipation de toutes et de tous. »

Suivons la ligne qui est la notre après ce Congrès

Notre destin doit-il attendre d'être pris en main par d'autres

Suivons la ligne qui est la nôtre depuis 113 ans.

Dénonçons les lignes parallèles et divergentes, celle qui proposent non pas de **faire Fédération mais de faire division.**

Evitons les lignes interrompues, courbes ou en pointillés de ceux qui instrumentalisent la fonction de DDEN à des fins politiques ou personnelles. C'est en bout de course une ligne brisée.

A chacune et chacun de tracer « sa » ou « ses » propres lignes et de les faire bouger, sans « s'aligner » sur celles des autres, mais en continuant néanmoins d'engager un dialogue.

Les DDEN sont ici en congrès pour définir leur propre ligne en toute indépendance

« Tenter, braver, persister, persévérer, être fidèle à soi-même, prendre corps à corps le destin, étonner la catastrophe par le peu de peur qu'elle nous fait, tantôt affronter la puissance injuste, tantôt insulter la victoire ivre, tenir bon, tenir tête ; voilà l'exemple dans les peuples ont besoin, et la lumière qui les électrise. »

Victor Hugo, Les Misérables- Troisième livre